



Affaire suivie par :  
Irène DUARTE, Secrétariat Général  
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART  
Maire de Houdan  
A  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux

Houdan, le vendredi 31 janvier 2025

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mardi 11 février à 20 heures 30**  
**Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville**

## ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 16 DECEMBRE 2024 AU 30 JANVIER 2025
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2024.

*Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.*

### 1. AFFAIRES GENERALES :

- Election des administrateurs Élus de la Ville au sein du CCAS,
- Remplacement d'un délégué titulaire au sein du conseil d'école de l'école maternelle,
- Remplacement d'un délégué titulaire au sein du conseil d'école de l'école primaire,
- Nomination de représentants au Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue-Lez-Yveline (SILY).

### 2. COMMANDE PUBLIQUE :

- Consultation CSP 2024-002 – Concession de service public (CSP) eau potable – attribution.

### 3. FINANCES :

- Investissement - Inscription des crédits ouverts dans la limite du quart complémentaire des crédits inscrits au budget principal 2024 de la Ville,
- Avance de trésorerie au CCAS.

### 4. COMMERCE :

- Fixation des tarifs foires et marchés.

### 5. FONCIER – PATRIMOINE COMMUNAL :

- Convention de gestion du Donjon avec l'Office de Tourisme du Pays Houdanais,
- Inventaire des chemins ruraux,
- Mise à disposition des bâtiments communaux à titre gracieux aux associations houdanaises (La Croix Rouge Française, Les Pêcheurs de la Vesgre, Les Bardes, La Pétanque Houdanaise, l'Entente Cycliste du Pays Houdanais).

... / ...

**6. URBANISME :**

- Modification simplifiée du PLU :
  - \* Non – réalisation d'une étude environnementale,
  - \* Modalités de mise à disposition du public.

**7. CIRCULATION - STATIONNEMENT :**

- Mise en place de locations longues durées dans les parcs fermés de la Ville,
- Convention de partenariat avec la Société SASU Ecologie Logistique pour le projet Cyria 2 (trafic routier).

**8. RESSOURCES HUMAINES :**

- Actualisation des effectifs.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marie TETART  
Maire



Publié le 04/02/2025